COMMISSION FEDERALE BASKET FAUTEUIL 2023/2024

TITRE 6

REGLEMENTS « CHAMPIONNATS »

Commission Fédérale Basket Fauteuil

Modifications adoptées par la réunion annuelle des clubs (visioconférence) le 8 juillet 2023

INFORMATIONS GENERALES

Article 1 - Les épreuves sportives

La CFBF organise les épreuves sportives. Celles-ci se déroulent conformément aux règlements administratifs et sportifs.
Les différents championnats : Elite Nationale Bastide Médical ; Nationale 1 ; Nationale 2 ; Nationale 3 sont directement placés sous l'autorité du Directeur Sportif et / ou du Directeur Sportif Adjoint.

Article 2 - Salles et terrains

Toute salle et terrain, où se disputent des rencontres officielles, doit être homologué par la Sous-Commission Salles et Terrains de Basket-ball.

Article 3 - Conditions de Participation

Les différents championnats organisés sont ouverts aux clubs régulièrement qualifiés à la Fédération Française Handisport, ayant réglé les droits d'engagement, cotisations et pénalités financières.

Article 4 - Composition des équipes

Le nombre maximum de membres de la délégation qui peuvent s'asseoir sur le banc d'équipes avec une responsabilité spéciale a été étendu à 7. Par conséquent, il doit y avoir au maximum 16 sièges disponibles sur le banc d'équipe. Le nombre total maximal de membres de l'équipe est de 21 (12 joueurs, 2 entraineurs et 7 membres de délégation qui l'accompagnent). (Application IWBF)

Dans toutes les divisions, chaque équipe est composée de 12 joueurs inscrits sur la feuille de marque.

Article 5 - Championnat de France

Les différentes divisions du championnat de France Basket Fauteuil sont :

- Elite Nationale Bastide Médical en poule unique
- Nationale 1 en poule unique
- Nationale 2 en poules multiples
- Nationale 3 en poules multiples

Article 6 – Joueur classé 5.0 et participation en championnat de France

Un joueur classé 5.0 qu'il soit valide (V) ou non éligible (NE) peut évoluer dans les championnats de France Basket Fauteuil.

<u>Elite Nationale Bastide Médical et Nationale 1</u> :
Un joueur 5.0 autorisé sur la feuille de marque et sur le terrain

<u>Nationales 2 et 3</u> :
Deux joueurs 5.0 autorisés sur la feuille de marque et qui peuvent être en même temps sur le terrain.

(Voir TABLEAU ci-après)

Article 7 - Nombre maximum de points en jeu

Le nombre maximum de points des joueurs en jeu

- Elite Nationale Bastide Médical → 14.5 points
- Nationale 1 → 14.5 points
- Nationale 2 → 15 points
- Nationale 3 → 15.5 points

Article 7.1 -dépassement de points (cf article 48.4 règlement officiel basket-fauteuil 2021)

Le commissaire, s'il y en a un, ou l'aide marqueur doivent aider le marqueur dans le contrôle du nombre de points en jeu suivant la règlementation en vigueur. S'il y a un dépassement de points, le commissaire (s'il y en a un) ou l'aide marqueur doit avertir le marqueur qui doit à son tour informer le 1er arbitre et une faute technique sera sifflée contre l'entraîneur fautif.
Dans le cas d'une dépassement du nombre de joueurs non sélectionnables en équipe de France, cet article s'appliquera.

Mise à jour cartes de classifications

Avec une date de validité			Carte Verte	Carte Jaune	Carte Rose	Carte Bleue	5,0 Val	Non Sélectionnables en EDF (hors Fidet)
Elite Nationale Bastide Médical	14,5	Maxi 17,5 pts si cartes de couleurs	+ 1	+ 2	+ 1,5		1 sur la feuille et terrain	Pas de limite
Nationale 1	14,5	Maxi 17,5 pts si cartes de couleurs	+ 1 ,5	+ 2,5	+ 1,5		1 sur la feuille et terrain	4 Maxi / terrain (5 sur la feuille)
Nationale 2	15	Maxi 19 pts si cartes de couleurs	+ 1,5	+ 2,5	+ 1,5	+ 0,5	2 sur la feuille 2 sur le terrain	4 Maxi / terrain (5 sur la feuille)
Nationale 3	15,5 Si 16 (max) début de la rencontre avec un handicap de 10 pts au score	Maxi 19 pts si cartes de couleurs	+ 1,5	+ 2,5	+ 1,5	+ 0,5	2 sur la feuille 2 sur le terrain	4 Maxi / terrain (5 sur la feuille)

Inscriptions obligatoires sur la feuille de marque (dans la marge) pour contrôle administratif a posteriori

J	Pour les cartes Vertes	Jeune joueur (U19 en Elite Nationale Bastide Médical) Joueur **débutant**, sélectionnable en Equipe de France seulement (attention à la date de validité jusqu'à l'âge de 22 ans révolu)
JF	Pour les cartes Jaunes	Jeune joueuse (U19 en Elite Nationale Bastide Médical) Joueuse **débutante**, sélectionnable en Equipe de France seulement (attention à la date de validité jusqu'à l'âge de 22 ans révolu)
F ou FET	Pour les cartes roses	Pour les femmes ou femmes étrangères (Bonus 1,5 pts)

En Nationale 2 et 3 uniquement (joueuses et joueurs de plus de 55 ans)

S	Pour les hommes séniors	Français ou Etrangers (Bonus de 0,5pt)
FS	Pour les femmes seniors	(Bonus 2pts)
JS	Pour les jeunes hommes séniors	Débutants (Bonus 2pts) validité (<3pts 2ans) (> 3pts 1 an)
JFS	Pour les jeunes femmes séniors	Débutantes (Bonus 3pts) validité (<3pts 2ans) (> 3pts 1 an)

Autres possibilités (sans Bonus)

ET	Pour un joueur étranger
FID	Pour un joueur fidèle

Article 8 – Accession

Si un club sportif régulièrement qualifié ne s'engageait pas dans la division supérieure, il serait maintenu dans sa division.
Il débutera le championnat la saison suivante avec une pénalité de. 3 points
Il pourra le cas échéant, accéder la saison suivante dans la division supérieure.
Après étude de la CFBF, une équipe pourra le remplacer.

Article 9 - Demande de rétrogradation avant la date de clôture des engagements

Un club sportif, régulièrement qualifié dans une division, peut, avant la date de clôture des engagements, demander à être rétrogradé.
Dans ce cas, il sera alors rétrogradé de 2 divisions.
(Ex : Un club X d'ENBM demande à être rétrogradé => Son niveau d'évolution la saison suivante sera la Nationale 2)
Il pourra le cas échéant, accéder la saison suivante dans la division supérieure.

Cas particulier pour un club évoluant en Nationale 2 :
Un club X de Nationale 2 demandant à être rétrogradé => Son niveau d'évolution la saison suivante sera la Nationale 3.
Il démarrera cependant la saison en Nationale 3 avec une pénalité de 2 points.

Article 10 – Equipe manquante

Si une équipe se retirait d'un championnat et que donc une équipe venait à manquer, la CFBF proposera d'abord un repêchage à une équipe de la division amenée à descendre puis à une montée supplémentaire pour une équipe de la division inférieure.

Article 11 – Cas non prévu au règlement

Tout cas exceptionnel sera étudié par la CFBF

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

ELITE NATIONALE BASTIDE MEDICAL

Article 1 : Présentation
La CFBF organise un championnat de France Elite Nationale Bastide Médical avec 9 clubs.
Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences
Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec la possibilité d'évoluer avec un seul joueur 5.0 valide ou 5.0 NE.

Article 3 : Compétition
Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF.

Article 4 : Déroulement du championnat
Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours.

A l'issue de la saison régulière, les équipes classées de 1 à 4 se rencontrent lors d'un final four avec demi-finales (1c4 et 2c3) et finale précédée de la petite finale. Le vainqueur du Final Four est sacré champion de France Elite Nationale Bastide Médical.

A l'issue de la saison régulière, l'équipe classée 9ème jouera un barrage contre l'équipe de Nationale 1 classée 2ème à l'issue de la saison régulière en match aller/retour avec belle éventuelle, match aller chez l'équipe de Nationale 1, match retour et belle éventuelle chez l'équipe d'Elite Nationale Bastide Médical. Le vainqueur de ce barrage se maintiendra ou accèdera au championnat Elite Nationale Bastide Médical pour la saison 2024/2025.

Pour le cas particulier, voir le règlement du championnat de Nationale 1.

Article 5 : Arbitrage
Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 3 arbitres sur l'ensemble de la compétition.

Article 6 : Officiels de Table de Marque
Il est attiré l'attention des équipes d'Elite Nationale Bastide Médical sur l'importance de désigner comme Officiels de Table de Marque des officiels compétents formés par leurs soins (avec si besoin l'appui du Pôle Arbitrage) ou issus de la FFBB.

Article 7 : Frais d'arbitrage
Les frais d'arbitrage du championnat d'Elite Nationale Bastide Médical sont pris en charge par la caisse de péréquation de la CFBF

Article 8 : Frais d'engagement
Les frais d'engagement sont indiqués dans les dispositions financières de la CFBF

Article 9 : Feuille de marque
Voir articles 23 et 24 des REGLEMENTS GENERAUX

Article 10 : Vidéo
- A la charge du club recevant de mettre en place un dispositif vidéo respectant le cahier des charges.
- En cas de non-respect de cet article : Voir dispositions financières.

Article 11 : Matériel
Voir article 36 des REGLEMENTS GENERAUX

Article 12 : Gestion du championnat
Le championnat Elite Nationale Bastide Médical est directement placé sous l'autorité du Directeur Sportif.

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

NATIONALE 1

Article 1 : Présentation

La CFBF organise un championnat de France de Nationale 1 avec 9 clubs.
Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximum avec 5 (cinq) joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») pouvant être inscrits sur la feuille de marque mais avec seulement la possibilité d'en faire évoluer en même temps quatre sur le terrain. De plus, possibilité d'évoluer avec un seul joueur 5.0 valide ou 5.0 NE.

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF.

Article 4 : Déroulement du championnat

Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours.

A l'issue de la saison régulière, l'équipe classée 1ère est sacrée championne de France Nationale 1 et accède à la division Elite Nationale Bastide Médical.

L'équipe classé 2ème (sauf cas particulier) à l'issue de la saison régulière disputera un barrage en match aller/retour avec belle éventuelle contre l'équipe classée 9ème à l'issue de la saison régulière d'Elite Nationale Bastide Médical, match aller chez l'équipe de Nationale 1, match retour et belle éventuelle chez l'équipe d'Elite Nationale Bastide Médical. Le vainqueur de ce barrage se maintiendra ou accèdera au championnat Elite Nationale Bastide Médical pour la saison 2024/2025.

A titre exceptionnel pour la saison 2023/2024, aucune équipe ne sera rétrogradée en Nationale 2.

Cas particuliers :

- Si l'équipe championne de Nationale 1 ne peut pas monter en Elite Nationale Bastide Médical en raison des règlements sportifs (cas d'une équipe 2 avec déjà une équipe 1 dans la division supérieure par exemple), l'équipe classée 2ème à l'issue de la saison régulière de Nationale 1 accède directement au championnat Elite Nationale Bastide Médical et l'équipe classée 9ème d'Elite Nationale Bastide Médical est maintenue.

- Si l'équipe classée 2ème à l'issue de la saison régulière de Nationale 1 ne souhaite pas participer au barrage d'accession, alors l'équipe classée 9ème d'Elite Nationale Bastide Médicale est maintenue.

- Si une équipe de Nationale 1 ne peut pas monter en Elite Nationale Bastide Médical en raison des règlements sportifs (cas d'une équipe 2 avec déjà une équipe 1 dans la division supérieure par exemple), alors cette équipe ne sera pas autorisée à participer au barrage et alors l'équipe classée 9ème d'Elite Nationale Bastide Médicale sera maintenue.

Article 5 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres.

Article 6 : Officiels de Table de Marque

Il est attiré l'attention des équipes de Nationale 1 sur l'importance de désigner comme Officiels de Table de Marque des officiels compétents formés par leurs soins (avec si besoin l'appui du Pôle Arbitrage) ou issus de la FFBB.

Article 7 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat de Nationale 1 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la CFBF

Article 8 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans les dispositions financières de la CFBF.

Article 9 : Feuille de marque

Voir articles 23 et 24 des REGLEMENTS GENERAUX

Article 10 : Vidéo

- A la charge du club recevant de mettre en place un dispositif vidéo respectant le cahier des charges.
- En cas de non-respect de cet article : Voir dispositions financières.

Article 11 : Matériel

Voir article 36 des REGLEMENTS GENERAUX

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

NATIONALE 2

Article 1 : Présentation

La CFBF organise un championnat de France de Nationale 2 avec deux poules A et B indépendantes l'une de l'autre et composées de 7 clubs.
Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec cinq joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») pouvant être inscrits sur la feuille de marque mais avec seulement la possibilité d'en faire évoluer en même temps quatre sur le terrain. De plus, possibilité d'évoluer deux joueurs 5.0 valide ou 5.0 NE.

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF.

Article 4 : Déroulement du championnat

Toutes les équipes (poules A et B) se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours au sein de leur poule.

A l'issue de la phase régulière des « huitièmes » de finale « croisés » sont organisés en match aller/retour avec belle éventuelle (voir tableau en fin de règlement).

A l'issue des « huitièmes » de finale, des quarts de finale « croisés » sont organisés en match aller/retour avec belle éventuelle (voir tableau en fin de règlement).

Pour les « huitièmes » et les quarts de finale, le match retour aura toujours lui chez l'équipe la mieux classée à l'issue de la phase régulière (voir tableau en fin de règlement).

A l'issue de quarts de finale « croisés », chaque vainqueur de ces quarts de finale jouera le Final Four de Nationale 2 (demi-finales le samedi : Vainqueur 1 contre Vainqueur 2 et Vainqueur 3 contre Vainqueur 4, puis petite finale et finale le dimanche).
Le vainqueur du Final Four est sacré champion de France Nationale 2 et le finaliste montent en Nationale 1.

A l'issue de la saison régulière, un barrage en match aller/retour avec belle éventuelle (tirage au sort de l'ordre des rencontres) est organisé entre les deux équipes ayant terminé 7ème de leur poule. L'équipe remportant ce barrage-reste en Nationale 2, l'autre est rétrogradée en Nationale 3.

<u>Cas particuliers :</u>

- - Si aucune, une ou deux équipe(s) seulement de Nationale 3 candidate(nt) pour monter en Nationale 2, alors toutes les équipes de Nationale 2 seront maintenues en Nationale 2.

- - Si l'équipe vainqueur du Final Four de Nationale 2 ne souhaite pas monter en Nationale 1, alors l'équipe classée 10ème de Nationale 1 est maintenue.

- Si l'équipe de Basket Fauteuil au Féminin doit sportivement descendre en Nationale 3 à l'issue de la saison, elle pourra toutefois être maintenue en Nationale 2 pour la saison 2023/2024 sur décision du Directeur Sportif. Dans ce cas, seules 2 places seront proposées aux équipes de Nationale 3 pour accéder à la Nationale 2.

Article 5 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres sur toute la saison.

Article 6 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat de Nationale 2 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la CFBF

Article 7 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans les dispositions financières de la CFBF

Article 8 : Feuille de marque

Voir articles 23 et 24 des REGLEMENTS GENERAUX

Article 9 : Matériel

Voir article 36 des REGLEMENTS GENERAUX

Annexe : Tableau phase finale Nationale 2

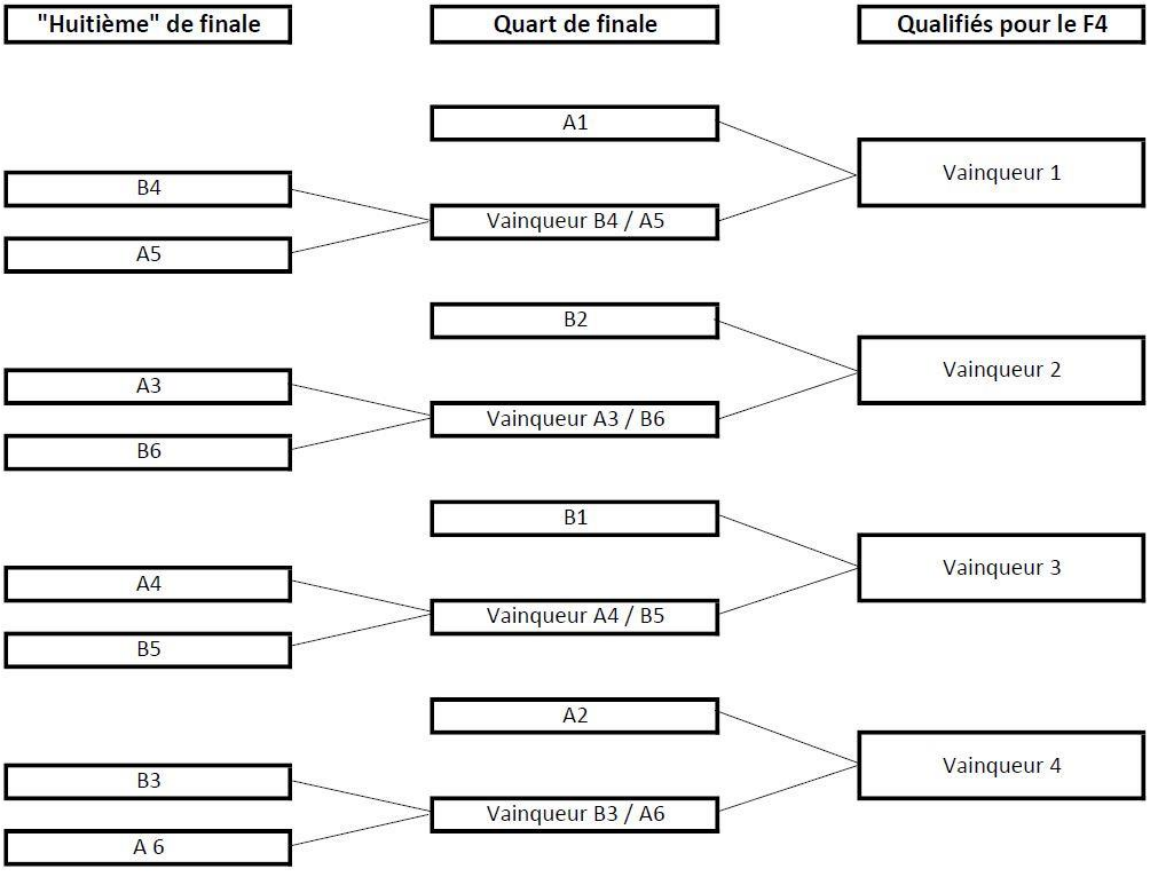

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

NATIONALE 3

Article 1 : Présentation

La CFBF organise un championnat de France de Nationale 3 avec 5 poules indépendantes les unes des autres et composées de 6 à 9 clubs. Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses régulièrement qualifiés.

Article 2 : Qualifications et licences

Nombre de joueurs autorisés de 12 maximums avec cinq joueurs non sélectionnables en équipe de France (hors joueur « FIDET ») pouvant être inscrits sur la feuille de marque mais avec seulement la possibilité d'en faire évoluer en même temps quatre sur le terrain. De plus, possibilité d'évoluer deux joueurs 5.0 valide ou 5.0 NE.

Article 3 : Compétition

Les règles du jeu sont les règles officielles de l'IWBF.

Article 4 : Déroulement du championnat

Toutes les équipes des 5 poules indépendantes les unes des autres se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours.

Poules de 7, 8 et 9 équipes :

Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours. L'équipe la mieux classée à l'issue de la phase régulière est qualifiée pour le Final Four Nationale 3.

Poules de 5 et 6 équipes :

Toutes les équipes se rencontrent sous la forme d'un championnat en matchs allers-retours.

L'équipe la mieux classée de chaque poule à l'issue de la phase régulière est qualifiée pour la finale inter poule en match aller/retour avec belle éventuelle (tirage au sort de l'ordre des rencontres). Le vainqueur de cette finale inter poule est qualifié pour le Final Four Nationale 3.

Final Four Nationale 3

Un Final Four Nationale 3 est organisé entre les 4 équipes qualifiées sous forme de demi-finales puis petite finale et finale. Les demi-finales seront tirées au sort.

Si une des équipes qualifiées ne souhaite pas participer au Final Four alors la Finale sera un plateau à 3 équipes où toutes les équipes se rencontrent.

Si deux des équipes qualifiées ne souhaitent pas participer au Final Four alors la finale se jouera en match sec entre les deux équipes restantes.

Article 4bis : Montée en Nationale 2

Les équipes souhaitant monter en Nationale 2 seront invitées à déposer un dossier de candidature auprès de la CFBF. La CFBF étudiera alors ces dossiers en prenant en compte à la fois les résultats sportifs de la saison (classement au sein de la poule, participation au plateau final…) et le projet de développement du club.

3 places pour monter en Nationale 2 pourront être proposées en fin de saison 2023/2024 (voir cas particulier de Basket Fauteuil au Féminin dans le règlement Nationale 2) . Le Pôle National basket n'est pas pris en compte dans ce nombre de places.

Article 5 : Arbitrage

Les arbitres seront désignés par le pôle arbitrage à raison de 2 arbitres sur la toute la saison.

Article 6 : Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage du championnat de Nationale 3 sont pris en charge par la caisse de péréquation de la CFBF

Article 7 : Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont indiqués dans les dispositions financières de la CFBF

Article 8 : Feuille de marque

Voir articles 23 et 24 des REGLEMENTS GENERAUX

Article 9 : Matériel

Voir article 36 des REGLEMENTS GENERAUX

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

COUPE DE FRANCE – Trophée Maurice Schoenacker

La C.F.B.F. organise la Coupe de France – Trophée Maurice Schoenacker

Cette compétition est ouverte aux équipes d'Elite Nationale Bastide Médical et Nationale 1.

Chaque saison, à l'issue de la RAC, la CFBF présentera la formule adoptée pour la saison suivante pour cet évènement..

Voir annexe (déroulement coupe de France - – Trophée Maurice Schoenacker)

REGLEMENT « CHAMPIONNATS »

AUTRES COMPETITIONS

Pour toute organisation d'une rencontre de basket fauteuil, l'organisateur doit se rapprocher de la C.F.B.F. pour obtenir l'autorisation d'organiser cet évènement (voir annexe – demande de rencontre)

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES U23
Coupe Bernard GANSER – Trophée « Le Petit Robert »

Chaque saison la C.F.B.F. organise le championnat de France « Jeunes U23 Coupe Bernard Ganser – Trophée « Le Petit Robert».
Voir annexe (règlement championnat de France « Jeunes »)

COUPE D'EUROPE DES CLUBS

L'IWBF organise l'ensemble des coupes d'Europe des clubs.

Se référer au règlement IWBF Europe en vigueur.

****

La CFBF sera amenée à proposer divers évènements en fonction de la possibilité des clubs et du calendrier des équipes de France et de leurs compétitions.

Exemples : Trophée des champions ; All-star Game ; évènement 3VS3 national…